

**CONTRIBUTION DU VEN. 10/12/2021 10:42**

Envoyé par e-mail à : [champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr](mailto:champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr)

**De : Marie-Chantal Prouvoyeur**

**CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MEDOC**

- Le prélèvement de 10 millions de m<sup>3</sup> /an pour Bordeaux Métropole ne permettra pas de satisfaire les besoins futurs en eau potable les 24 communes « littorales » du territoire concerné. La démonstration est faite par l'Association VLF . Il faut envisager d'autres ressources pour Bordeaux Métropole.
- Le code de l'Environnement article L 210-1 précise que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.... Le développement de la ressource est d'intérêt général, dans le respect des équilibres naturels..... Dans le cas du projet champ captant l'équilibre naturel n'est pas respecté.
- Bordeaux devrait économiser l'eau potable avant de prendre celle sous nos pieds. Le traitement des fuites dans le réseau et les arrosages des parcs et jardins avec l'eau potable représentent les 10 millions de m<sup>3</sup> que Bordeaux veut prélever sous nos pieds.

- La pérennité des châteaux d'eau remise en cause, Saumos, le Temple, plus éventuellement les autres châteaux d'eau des autres commune impactées. : Le Porge, Lacanau....., (voir les études de l'association Vive La Forêt)
- La zone d'impact des champs captants englobent des zones littorales préservées par Natura 2000 et est située dans le Parc Naturel Régional du Médoc. C'est en contradiction de faire courir le risque de mettre en péril cette biodiversité.
- Est-ce que la biodiversité peut supporter un facteur aggravant comme le projet de champ captant.
- La forêt vivante est un puit à carbone et lutte contre le réchauffement climatique, peut-on prendre le risque de voir mourir nos arbres ?
- Est-ce qu'il y aura des restrictions d'usage à l'arrosage des jardins des particuliers ?
- Où en est le projet de champ captant Sud-Gironde à Saint Magne de 10 millions de m<sup>3</sup>/an ? Est-il abandonné ? Si oui pourquoi ?
- Quel est le volume des besoins en eaux potable prédit sur les vingt prochaines années ?
- Pourquoi ne pas mettre en place des programmes expérimentaux tels que l'étude Jourdain (région Vendée) pour réutiliser l'eau des assainissements en eau potable.
- Il existe des programmes expérimentaux sur la désalinisation qui permettent d'abaisser drastiquement les couts énergétiques. Pourquoi ne pas s'impliquer dans un programme expérimental de ce type ?

- Comment une agglomération telle que Bordeaux Métropole peut continuer à se développer malgré ses ressources insuffisantes pour les habitants (voir les réglementations PLU, Smercot, Scot)?

**NOTA BENE : Je suis contre ce projet de Champ captant des Landes du médoc**  
qui repose sur un seul objectif : fournir de l'eau à une très grande partie de la population du département de la Gironde, actuelle et à venir, au plus bas coût, en faisant fi de ce qu'il va provoquer en matière d'abaissement de la nappe d'eau de surface, et de ses conséquences sur toute la biodiversité, et notamment la forêt cultivée (avec sa « filière bois ») qui existent actuellement sur des dizaines (voire des centaines) de milliers d'hectares dans le Sud-Médoc !